

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer à :

La Croisée des Chemins - 10B rue de la Marseillaise - 21000 DIJON

Pour toute question : thomas *@* ecoledelacroiseedeschemins.fr

PARTICIPANT(E):
NOM :
CP: VILLE:
Tel: MAIL:
FORMATION:
TITRE: Le design sociocratique au service de l'auto-organisation collective
DATES: en résidentiel, du mercredi 3 au jeudi 4 octobre 2018 (accueil le 2 au soir)
TARIF <i>Pédagogique</i> : particuliers, 190 € entreprises et formation continue, 270 €
Hébergement + repas : 65 €
Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles. En cas de stage complet, vous serez prévenu dès réception de votre inscription.
 ☐ J'entreprends la formation à titre individuel et à mes frais : ✓ je signe le contrat en page 2 et je renvoie un exemplaire à La Croisée des Chemins
 ✓ je verse un acompte d'un montant de 55 € (vaut réservation à l'issue du délai légal de rétraction soit 10 jours après signature du contrat.) o Soit par chèque à l'ordre de « école de la croisée des chemins » o Soit par virement bancaire (nous demander un RIB)
☐ Je demande une Aide Individuelle à la Formation auprès de Pole Emploi.
✓ Nom et adresse mèl de mon conseiller :
✓ Mon numéro Pole Emploi :
☐ Je demande une convention de formation et je précise
o Nom et statut de l'organisation :
o Ma fonction :
o Adresse postale de l'organisation :
o Nom de la personne qui signera la convention :
o Sa fonction : Son adresse mail :
Dispositif : ☐ Plan de formation entreprise ☐ OPCA ☐ Autre (préciser) :

CONTRAT DE FORMATION

Entre les soussignés :

L'association « École de la Croisée des Chemins », 10B rue de la Marseillaise, 21000 DIJON
Numéro de déclaration d'activité : 27210368821 effectuée auprès de la préfecture de région de Dijon
Représentée par Monsieur Thomas Marshall, Responsable Formation, ci-après désignée « l'organisme de formation»
et Nom, Prénom :
ci-après désigné par « le stagiaire », est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L 6353-3 à L 6353-7 du Code du Travail.

Titre de la formation : Le design sociocratique au service de l'auto-organisation collective

Formateur: Thomas Marshall Lieu: Montbard

Dates de la formation : Mercredi 3 et jeudi 4 octobre 2018 (accueil le 2 au soir)

Coût total de la formation : Acompte pour la réservation (30 %) : 55 €

Article 1 : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation dont le titre est donné ci-dessus. Une convocation sera envoyée aux participants 10 jours avant le début de l'action de formation.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L. 6313-1 du Code du Travail : acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances ; prévention ; conversion ; ou accompagnement, information et conseil aux créateurs ou repreneurs d'entreprises, exerçant ou non une activité. Cette formation s'adresse à toute personne exerçant ou se destinant à exercer une activité professionnelle bénévole ou rémunérée. Les objectifs et le contenu de l'action de formation sont présentés dans le programme pédagogique annexé au présent contrat.

A l'issue de la formation, une attestation sera délivrée au stagiaire. En cas d'absence d'au moins une demi-journée (sur 2 jours de stage), il ne sera pas fourni d'attestation.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux le stage, le stagiaire est informé des pré-requis demandés dans le programme pédagogique.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation se déroulera aux lieux, dates et avec les formateurs-trices indiqués plus haut. Elle est organisée pour un effectif de 12 stagiaires maximum. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances sont décrites dans le programme détaillé annexé au présent contrat. La formation est animée par des formateurs-trices expérimenté-e-s qui ont une pratique régulière correspondant aux objectifs de la formation et bénéficient d'une supervision dans cette pratique.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières et réservation

Le prix de l'action de formation est stipulé ci-dessus. Le stagiaire s'engage à verser la totalité de ce montant selon les modalités de paiement suivantes : Un acompte de 30% du montant de la formation, valant réservation, puis le règlement du solde au plus tard le premier jour du stage, ou bien échelonné en cas d'action de formation de longue durée.

Article 7: Interruption de la formation

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat est résilié et seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'annulation du fait du stagiaire entre 20 jours et 10 jours calendaires avant le début du stage, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le montant de l'acompte sera acquis à La Croisée des Chemins.

En cas d'annulation du stage du fait du stagiaire à moins de 10 jours calendaires de la formation, ou en cas d'absence partielle ou totale du stagiaire, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité du coût est due. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de

leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : Propriété intellectuelle

Tous les documents élaborés par l'organisme de formation dans le cadre du présent contrat et remis au stagiaire (documents pédagogiques, fichiers...) sont réservés uniquement à usage interne et personnel du stagiaire. Ils ne peuvent être diffusés à, ni utilisés par une tierce partie ou le public – sauf mention contraire sur ces documents.

Article 9 : Cas de litige

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Dijon sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, le

Le stagiaire (nom, prénom, signature)

Pour l'organisme de formation, **Thomas Marshall**

T. Marshall

Annexe : programme pédagogique de la formation

Le design sociocratique au service de l'auto-organisation collective

Les objectifs collectifs A la fin de la formation, les participants seront capables d'utiliser les principes systémiques intégrés à la méthode sociocratique pour :

- analyser les facteurs systémiques qui sont à l'origine de difficultés dans l'organisation (au niveau opérationnel, relationnel, ou encore dans la prise de décisions collectives) et dans les interactions avec d'autres organisations (partenaires...) ;
- développer une posture apportant de la sécurité et du sens au cœur de la vie de l'organisation et de ses processus de transformation collective ;
- concevoir des propositions structurantes pour soutenir durablement un fonctionnement systémique propice à l'auto-organisation collective.

Le contenu de la formation (en résumé)

Le déroulement de la formation est co-construit avec le groupe, de façon à s'adapter aux besoins et aux attentes singulières des participants. Les principales thématiques de la formation sont :

- Prendre conscience de nos projections au sujet des formes d'organisation ;
- Clarifier le rôle du design dans la création ou la transformation d'une organisation ;
- A partir de nos expériences, analyser les dysfonctionnements des organisations, en les envisageant comme des systèmes (potentiellement) dynamiques, à différentes échelles ;
- S'entraîner à concevoir des structures, des « architectures » favorables à l'auto-organisation, à l'aide de la méthode sociocratique ;
- Réfléchir aux façons de présenter (verbalement) et de représenter (visuellement) ces propositions de structure en tenant compte des perceptions et projections des personnes ;
- Vivre un processus d'auto-organisation en partageant un lieu et les repas pendant le stage.

Les pré-requis

Pour bénéficier au mieux de cette formation, il est demandé :

- d'avoir une expérience du travail en équipe, de l'organisation collective (entreprise, associations...) ;
- d'avoir déjà compris et expérimenté le processus de prise de décision par consentement ;
- d'être impliqué (ou en projet de le devenir) dans la création d'une organisation, ou dans la transformation du fonctionnement et de la gouvernance d'une organisation existante.

Les moyens pédagogiques et techniques

- Inscription à un groupe d'échanges numériques en amont du stage, qui se poursuivra ensuite.
- Facilitation des interactions de manière centrée sur la personne, afin de créer un climat favorable à une prise de responsabilité par chaque participant, et à son bien-être dans la formation.
- Activités sous différentes formes, visant à établir un lien entre l'expérience personnelle des participants et les apports du formateur, et à susciter de la coopération dans le groupe (présentations, échanges, mises en situation, jeux...).
- Temps de parole en groupe pour le partage de feedbacks sur le vécu de la formation.
- Livret de formation et partage de documents sur la gouvernance sociocratique de la Croisée des Chemins.

Les modalités d'évaluation

- Au fur et à mesure de la formation, les participants sont invités à s'exprimer sur la progression de leurs apprentissages, ainsi que leurs questions et les difficultés rencontrées.
- A la fin de la formation, ils font le point par écrit et oralement sur l'atteinte de leurs objectifs personnels et leurs perspectives d'utilisation en situation réelle de leurs acquis de la formation.
- Un questionnaire sur le site notetonformateur.fr permet l'évaluation de la formation.

Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation

Thomas Marshall: Doctorat en sciences de la communication (Université de Bourgogne) - Formé au mode de gouvernance sociocratique, secrétaire du Centre Français de Sociocratie depuis 2011 - Co-fondateur et coordinateur de l'association La Croisée des Chemins à Dijon - Responsable de l'organisme de formation